

2. Le Sénat

Depuis des décennies, on parle de réformer le Sénat. Si les projets de réforme peuvent différer considérablement, un thème général s'en dégage de façon systématique. En effet, on croit généralement que le Sénat devrait être réformé en vue d'offrir une meilleure représentation, au sein du gouvernement fédéral, de certains aspects de la réalité canadienne. Quant à savoir quels aspects et par quels moyens, voilà qui demeure cependant un sujet de controverse. D'aucuns prétendent que le Sénat devrait refléter notre dualité linguistique. D'autres croient qu'il devrait assurer l'égalité des provinces. Il est donc clair qu'on n'en est pas encore arrivé à un consensus.

Néanmoins, l'accord propose qu'en attendant une réforme globale, les sénateurs seront choisis par le gouvernement fédéral à partir de listes proposées par les provinces. En même temps, l'entente prévoit que les changements ultérieurs apportés au Sénat nécessiteront un accord unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral.

Les solutions provisoires ont malheureusement tendance à devenir permanentes. Dans le cas de la réforme du Sénat, l'accord constitutionnel accroîtrait ce risque de deux façons.